# COVID-19

# PLANDE 50UTIEN



POUR VOUS. le DÉPARTEMENT **agit** .

## **PLAN DE SOUTIEN**

LES MESURES DU DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Lundi 20 avril 2020



# PLAN DE SOUTIEN LES MESURES DU DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

La crise sanitaire Covid-19 a des répercussions sociales et économiques catastrophiques pour le territoire. La solidarité, compétence première du Département de Saône-et-Loire, prend tout son sens aujourd'hui et c'est bien un plan de soutien solidaire de 50 millions d'euros que va mettre en place le président André Accary. Ce plan sera effectif après le vote lors de l'Assemblée départementale extraordinaire fixée le 14 mai prochain.

Depuis le début de la période de confinement, notre collectivité s'est adaptée et mobilisée, pour répondre à toutes les sollicitations. Quelques exemples qui ne sont pas un bilan exhaustif de tout ce qui a été réalisé depuis un mois, mais un aperçu significatif de la mobilisation, dans tous les domaines.

- Continuité du service public : Malgré le contexte difficile, les agents du Département sont au rendezvous pour assurer la continuité du service public.
- Le centre de santé: Les médecins salariés en première ligne dans la lutte contre le Covid-19 travaillent en étroite collaboration avec les médecins libéraux et les centres hospitaliers. Deux unités dédiées aux patients Covid-19 ont été créées à Digoin et Montceau-les-Mines.
- CONSULTATION

• 200 volontaires : Des agents de la collectivité départementale ont accepté de se mobiliser pour renforcer les services en carence de personnels (arrêts maladie ou liés à la garde d'enfants).



- Les premières analyses de tests avec le laboratoire départemental Agrivalys 71 : Une convention avec le centre hospitalier de Mâcon permet des premières analyses depuis 15 jours. D'autres conventions vont être signées.
- Ouverture des collèges : Pour l'accueil des enfants de soignants, d'assistants familiaux et des agents de la protection de l'enfance.





- Les masques: 555 000 masques chirurgicaux, 200 000 FFP2 et 150 000 masques en tissu ont été commandés par le Département auxquels il convient d'ajouter les 400 000 masques chirurgicaux reçus de la Région Bourgogne Franche Comté et 100 000 de l'ARS distribués par le Département auprès des services à domicile, des Ehpad, etc.
- Des ordinateurs pour les enfants et les personnes âgées accueillis en structures d'hébergement : achat de 100 ordinateurs à l'association d'économie solidaire Syntaxe Erreur de Gueugnon et mis à disposition dans les foyers et Ehpad, pour permettre aux enfants et aux personnes âgées de garder le lien avec leurs familles, de suivre l'enseignement à distance dans de bonnes conditions, ou se distraire tout simplement.



#### AU-DELÀ DU DRAME HUMAIN, UNE CRISE À VENIR POUR TOUS LES ACTEURS DE NOTRE DÉPARTEMENT

Les acteurs économiques du territoire sont touchés de plein fouet : les commerçants, le secteur touristique mais aussi les métiers en lien direct avec les personnes âgées (aides à domicile, établissements d'hébergement). Le Département se doit d'être au rendez-vous aussi bien dans le monde urbain que pour le monde rural. Il fallait un plan simple et efficace, qui n'obère pas les capacités financières de la collectivité et sans conséquence pour le taux d'imposition, un plan massif, un plan en complément des initiatives prises par l'État, la Région, les intercommunalités et les communes.

Ce plan de 50 M€ sera soumis au vote lors d'une Assemblée départementale extraordinaire le 14 mai. D'autres mesures viendront ensuite d'ici à la fin de l'année 2020, notamment pour le monde sportif pour lequel le Département a déjà doublé le budget (2 M€ voté lors de l'Assemblée départementale de décembre dernier et le vote du budget), mais aussi pour les associations et la culture pour lesquelles les subventions seront maintenues (une partie votées le 10 avril dernier). Le monde agricole qui a déjà bénéficié du plan sécheresse l'an passé sera de nouveau soutenu dans le cadre du plan environnement qui sera voté en juin et avec l'amplification d'Agrilocal. L'objectif du soutien départemental pour faire face à cette crise sociale et économique inédite est bien de n'oublier personne ni aucun territoire.

# PLAN DE SOUTIEN DE 50 M€



## **25 M€** POUR LA SANTÉ ET LA SOLIDARITÉ



#### **EXEMPLES D'ACTIONS: LISTE NON EXHAUSTIVE**

#### • Pour les Services à domicile :

- Maintien du même niveau de financement des Services à domicile que celui alloué avant la crise sanitaire. (application de l'ordonnance du 25 mars 2020).
- Maintien du tarif moyen de l'aide à domicile durant le confinement.

#### • Pour les Établissements médico-sociaux :

- Avance remboursable.
- Tablettes pour favoriser le lien social.
- Matériel de nettoyage et désinfection.

#### Pour les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) :

- Soutien en faveur des 6 252 places d'Ehpad habilités à l'aide sociale.
- Revalorisation du salaire des aides-soignantes des Ehpad publics.

#### • Pour la protection :

- Commandes passées en équipements de protection (masques, gel, surblouses).
- Commandes à renouveler pour gérer le postconfinement et consolider des stocks.

• Poursuite du déploiement de la télémédecine dans les centres de santé.

#### • Pour l'Aide sociale à l'enfance :

- Mesures complémentaires pour les actions éducatives à domicile.
- Anticipation des besoins liés aux conséquences du confinement.
- Pour les établissements pour les personnes en situation de handicap et enfance :
- Soutien en faveur des 3 309 places.

#### • Pour le secours d'urgence

- Soutien dans le cadre des Commissions uniques délocalisées.
- Soutien d'autres publics qui ne sollicitent pas habituellement le service social (chômage partiel, travailleurs indépendants, etc.).
- Violences intrafamiliales.

Les modalités de transmission des dossiers seront communiquées à l'issue du vote de l'Assemblée départementale du 14 mai et effectives dès le vendredi 15 mai.



### **25 M€** D'AIDES DIRECTES POUR LE TOURISME, LES ENTREPRISES ET LES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES MAJEURS



#### • 8 M€ pour le tourisme

- 3 000 € pour toutes les entreprises du tourisme inscrites au Registre du commerce (campings privés, hébergements, restaurants, bars, etc.) : cela représente 1 390 structures / 4,2 M€.
- 1 500 € pour les chambres d'hôtes et gîtes (si taxe de séjour et justificatif de minimum 30 nuitées ces 12 derniers mois) : cela représente 1 605 structures / 2,4 M€.
- 5 000 € par hôtel (hôtels indépendants hors chaines) + 100 € par chambre dans la limite de 10 000 € : 200 hôtels / 1,5 M€.

#### • 12 M€ pour les entreprises

• 1 500 € pour chaque entreprise\* qui bénéficiera du fonds de solidarité national abondé par la Région (volet 1): artisans, coiffeurs, fleuristes, commerçants...

## • 5 M€ de soutien aux équipements touristiques majeurs :

- Entrée au capital d'équipements privés emblématiques du département ou de structures privées telles que parcs de loisirs, équipements ludiques, thermalisme, centres équestres, etc.
- Les structures en difficulté pourront faire l'objet d'un accompagnement spécifique.

Les modalités de transmission des dossiers seront communiquées à l'issue du vote de l'Assemblée départementale du 14 mai et effectives dès le vendredi 15 mai.





#### **CONTACT PRESSE**

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE Edwige Labruyère - Hôtel du Département -Rue de Lingendes - CS 70126 71026 Mâcon cedex 9

07 85 11 87 78 e.labruyere@saoneetloire71.fr presse@saoneetloire71.fr











